



## Poste précis contrat CDI et remplacement d'autres fonctions

Par **melissa94**, le **10/12/2012 à 10:25**

Bonjour,

Suite à un contrat CDI en tant qu'agent de maîtrise où il n'est stipulé nul part le fait de suppléer à d'autres postes en cas d'absence du personnel, il arrive que dans ma société (PME) on nous place au standard quand la standardiste est en congés.

Mon employeur est-il dans la légalité en faisant cela ? Si ce n'est pas le cas, puis-je jouer sur cela afin d'écourter ma durée de préavis en cas de démission ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **10/12/2012 à 13:33**

Bonjour,

En tout cas c'est sans rapport avec la durée du préavis même si cela pourrait peser dans une négociation voire une transaction...

Par ailleurs, vous pourriez refuser d'accomplir des tâches trop éloignées de votre qualification...

Par **melissa94**, le **10/12/2012 à 14:35**

Oui je sais que cela est sans rapport avec la durée du préavis mais comme vous le dites, cela peut peser dans une éventuelle négociation.

En vous remerciant pour votre réponse.